

## **Demandes d'autorisation d'exploiter parvenues à la direction départementale des territoires de CANTAL concernant des parcelles situées sur la commune de THIEZAC**

*Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural.*

### *Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter*

<b>N° dossier</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Propriétaires</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Date limite de dépôt des candidatures concurrentes</b>
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.5940	000 ZB 13	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	1.8870	000 AP 62	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	1.3470	000 ZB 12	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	1.8805	000 AP 63	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.6105	000 AP 64	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.5500	000 AP 66	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	3.5540	000 ZB 9	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	3.3719	000 ZB 120	01/09/2024
084202405273666	REUILLARD FANNY	EARL AJALBERT BELLEVUE	0.6630	000 ZB 6	01/09/2024

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :  
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière